

Avis voté en plénière du 14 octobre 2015

# Les ports ultramarins au carrefour des échanges mondiaux

## Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA a pris connaissance avec intérêt tant du rapport que du projet d'avis élaborés par la délégation à l'Outre-mer du CESE. Ces documents concernant les ports ultramarins viennent s'ajouter à de nombreux autres qui donnent un éclairage sur la situation de ces territoires tout en faisant des préconisations que notre groupe a souvent soutenues. En ce sens le sujet qui nous est soumis aujourd'hui porte en lui de nombreux aspects ayant trait à leur vie économique, sociale et environnementale actuelle avec une ouverture sur les potentialités offertes en matière de leur développement futur au regard de l'évolution des transports maritimes et des échanges mondiaux.

Cependant, l'UNSA regrette que s'agissant des ports ultramarins et compte tenu de leur situation dans leur zone géographique respective, aucune mention ne soit faite sur la part prise par la marine française. En effet cette dernière a des bâtiments dans nombre de ces ports avec une influence certes géostratégique mais également participant à la sécurisation des échanges et des zones de pêche française et européenne trop souvent pillées !

Ce point, par ailleurs participe à la notion de croissance bleue et peut offrir, si les politiques européennes prenaient en considération le fait que ces territoires ne sont pas au plus près du continent européen. Tout ceci implique des stratégies portuaires à développer comme l'indique fort justement le rapport concernant la zone pacifique.

L'UNSA aurait souhaité que la proposition concernant la valeur ajoutée portuaire se retrouve dans le projet d'avis. De même, elle aurait souhaité que les documents stratégiques des ports, pour les RUP, soient en accord avec les documents liés à l'internationalisation des entreprises ultramarines adoptés tant par les régions que par l'État.

De même, elle pense qu'un important travail doit se faire rapidement dans chacun des territoires afin de construire un référentiel de normes environnementales différent de celui existant dans l'Hexagone, comme cela a été accompli en ce qui concerne le BTP. Ce dernier, innovant, trouvant preneurs dans d'autres pays et îles.

Au-delà de ces remarques, l'UNSA reconnaît également toute la difficulté qu'il y a de travailler sur des thématiques concernant ces territoires du fait de l'absence d'indicateurs fiables. Le CESE et sa délégation à l'Outre-mer y ont souvent fait référence dans leurs rapports et avis.

Si elle rejoint nombre de propositions faites dans le projet d'avis et le rapport, elle aurait souhaité un ton plus incisif pour ce qui est du dialogue social trop souvent mis à mal et source de conflits dans ces collectivités.

Elle souhaite que sur le devenir des ports ultramarins, il y ait une véritable mise en place d'une politique cohérente et concertée entre l'État et les acteurs des territoires. Cette dernière devant faire l'objet d'une véritable évaluation régulière au sens de ce qu'a souhaité notre Conseil.

L'UNSA a voté l'avis.